

<b>Zeitschrift:</b>	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
<b>Band:</b>	63 (1975)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Rendons à César... : poste important attribué à une femme à l'ONU
<b>Autor:</b>	T.G.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-274114">https://doi.org/10.5169/seals-274114</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# ETRANGER

## Journées internationales de la femme — Paris

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, le gouvernement français a pris l'initiative d'organiser des journées de rencontre à Paris les 1er, 2 et 3 mars derniers.

Le ministre de la Condition féminine, Mme Françoise Giroud, a mis sur pied cette conférence en s'inspirant des recommandations de l'ONU qui a décreté 1975 l'Année internationale de la femme. Les nombreuses réunions auxquelles nous avons participé avaient pour but de provoquer des échanges d'expériences de femmes qui, dans l'ensemble, ont déjà surmonté leurs difficultés dans le domaine politique.

Nous avons ainsi entendu les récits de différents ministres des pays européens et africains (il y en a actuellement 35); avec beaucoup d'humour elles nous ont retracé les étapes souvent comiques qui ont précédé leur promotion. Il n'y avait bien entendu pas de Suissesses parmi elles, car avoir une femme au gouvernement constituerait une prouesse que nous ne sommes pas près d'accomplir.

Les autres participantes, au nombre de 2 000 environ, représentaient les délégations de mouvements féminins et de femmes qui occupent des postes responsables dans les domaines sociaux, économiques, politiques et culturels.

Toutes les femmes réunies à Paris avaient un dénominateur commun : une conscience aiguë de l'évolution féminine.

Elles ont d'abord réfléchi à leur cas puis regardant autour d'elles, elles ont vu d'autres femmes avec des problèmes similaires qui se répercuteront

en fin de compte sur la société toute entière.

Ainsi que l'a fortement souligné le Président de la République, il faut remonter au début de l'ère industrielle pour comprendre la situation actuelle. Avez d'autres catégories sociales les femmes et les enfants se sont trouvées repoussées au bas de l'échelle. Les hommes ont vu leur situation et leurs conditions de vie s'améliorer tandis que les femmes, éternelles sacrifiées, n'arrivaient pas à faire entendre leur voix. C'est chose faite maintenant : le problème féminin a été abordé pratiquement dans les pays industrialisés et les nombreuses déléguées africaines espèrent suivre un jour le même chemin.

Nous nous sommes donc trouvées quelques déléguées de la Suisse : Mmes L. Girardin et G. Girard-Montet invitées en qualité de parlementaires, Mme J. Hersch et deux autres à titre personnel.

Dès l'abord nous avons été séduites par la qualité de l'accueil réservé aux étrangères. Une ambiance chaleureuse permit de multiplier les contacts et nous fûmes prises dans un tourbillon d'échange d'idées. Selon nos préférences nous avons pu intervenir dans les groupes de discussion très animées qui traitaient des points les plus chauds et cherchaient à formuler des recommandations de portée générale pouvant convenir à l'ensemble des pays présents.

Tandis que les quatre premières commissions traitant de l'habitat, du

travail, de la santé et de la formation mettaient sur pied des textes convenant à l'ensemble des participantes, il ne fut pas possible d'arriver à un accord à la commission juridique et politique. Les femmes ont certes grand besoin de progresser dans ce domaine mais, en dépit d'un débat animé et souvent confus, il fut impossible d'arriver à un accord. La disparité des systèmes juridiques en présence ne permet pas encore de franchir cette étape.

Le congrès de Berne avait déjà constitué pour nous une prise de conscience de ce qui reste encore à faire dans notre pays. Le congrès de Paris a enregistré certains succès et nous encourage à poursuivre, car la promotion de quelques femmes n'est pas la promotion de LA femme. Mais ces congrès et tous ceux qui vont suivre n'auront pas atteint leur but si nous nous tenons à de simples résolutions. Il convient d'intensifier, dans chaque pays concerné, la réalisation pratique de ces objectifs car les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous, hommes et femmes. Les uns et les autres se réclament des mêmes principes d'égalité inscrits dans les constitutions respectives.

Ces journées internationales de Paris pourront fort bien constituer une nouvelle étape : faire passer dans les simples faits de la vie quotidienne un souffle plus équitable et réaliser finalement un meilleur équilibre de l'humanité toute entière.

Jeannine de Boccard.

Jeannine de Boccard.

de femmes au Parlement indien qu'il n'y en avait il y a cinquante ans. Ces données se trouvent dans un rapport (qui n'est pas encore publié) du Comité de l'Inde sur le statut des femmes. Ce n'est pas affaire de droit — la femme indienne jouit, constitutionnellement, des mêmes prérogatives que l'homme — mais de coutume. Une coutume fondée sur la pensée traditionnelle, l'anabolétisme et la réalité économique.

Indira Gandhi elle-même l'a dit en janvier : « Malheureusement, un grand nombre de femmes n'ont pas encore conscience de leurs droits constitutionnels, ni des responsabilités que leur confèrent la liberté et la démocratie. » La situation sociale inférieure de la femme (« Une fille, écrit un journaliste, est une charge. Sa famille doit la nourrir, la vêtir et la doter. Mais un garçon, cela signifie la sécurité dans la vieillesse ») a des conséquences dé-

morphologiques. L'Inde est un pays où il n'y a que 930 femmes pour 1000 hommes et la mortalité infantile est de 148‰ chez les filles contre 132‰ chez les garçons.

Mme Promilla Khalan, journaliste et féministe, résume fort bien la situation : « Dans ce pays, une femme est soit la mère de quelqu'un, soit la femme de quelqu'un, soit la fille de quelqu'un. Elle n'est pas un individu. »

A côté de cela, la législation sur

l'avortement place l'Inde à l'avant-garde dans ce domaine. En effet, depuis avril 1972, avec sa loi sur l'interruption de grossesse, l'Inde est l'un des vingt-six pays du monde qui autorisent l'interruption de grossesse. Le cinquième des 30 à 35 millions d'avortements du monde est effectué en Inde.

L'étude des statistiques dans ce domaine prouve que la loi sur l'interruption de grossesse, qui n'est pas dans l'esprit du législateur, une mesure de planning familial, ne manifeste nullement une émancipation sexuelle de la femme. Le pourcentage des femmes non mariées qui demandent à se faire avorter en Inde varie de 5‰ à un maximum de 13‰. On est loin des 50‰ de certains pays occidentaux. Sans doute n'est-ce qu'un critère relatif. Et sans doute le problème clé est-il celui de l'éducation en général avant celui de l'éducation sexuelle.

(TG)

B. W.

(D'après « Jeune Afrique ».)

## Rendons à César...

### POSTE IMPORTANT ATTRIBUÉ À UNE FEMME À L'ONU

Profitant de la Journée internationale de la femme — vendredi 7 mars — le Conseil du personnel de l'Office européen des Nations Unies, à Genève, a rompu avec la tradition en élisant pour la première fois une femme à la tête du comité du personnel, Mme Maria Schwab.

C'est un poste très important d'autant plus que, ces derniers temps, avec le climat d'inflation et de faiblesse du dollar qui a durablement touché les fonctionnaires internationaux et surtout les retraités, le travail ne manque pas au Conseil du personnel.

(TG)

## LE PETIT CRÈVE-CŒUR

Dans notre rubrique « A la recherche du temps à venir », nous sommes heureuses de vous présenter une artiste complète : Mme Raymonde Gamper, peintre, poète, tisserand, et surtout metteur en scène du théâtre qu'elle a créé dans sa maison. Mme Gamper nous raconte la naissance du Petit-Crève-Cœur :

« Ayant toujours vu ma mère peindre et broder des tapisseries pour les églises, tout naturellement, dès mon enfance, je me mis à faire des natures mortes, des compositions. Puis, par la suite, quand j'eus des enfants, je fis aussi des tapisseries ; ce travail de longue haleine me permettait de m'occuper d'eux, de leurs étais d'âme, davantage que la peinture où il faut avoir l'esprit totalement libre pour être à même de créer.

« J'en avais du plaisir, bien sûr, mais tout de même, il me manquait quelque chose... quelque chose de plus vivant : le contact avec les autres, et aussi un contact plus direct avec mes enfants. Comme j'écrivais parfois de petits poèmes, il arriva un jour où l'on me demanda un poème sur « Jeanne d'Arc », qui devait être mis en musique par Bernard Reichen et mimé par Florence Séchehaye. Et c'est ce contact et ce travail si intime entre une danseuse, une récitant et un musicien, toute cette recherche de mise en place que nous réalisions ensemble qui, par la suite, me fit comprendre que c'était par le théâtre que je pourrai le mieux réaliser tout ce que je ressens au fond de moi-même.

« C'est donc à la suite de cette aventure que j'ai créé le « Petit-Crève-Cœur ». Il se trouve dans un ancien pressoir de notre vieille maison, aménagé à cet effet. Depuis seize ans, j'ai fait nombre de mises en scène avec des comédiens, la plupart amateurs, mais pleins d'enthousiasme et de talent.

« Ce qui est merveilleux, c'est que chaque pièce devient un problème psychologique qui crée entre les acteurs et moi-même un contact artistique. Dans chaque acte, je retrouve mon goût pour la peinture et son aspect décoratif. Quant à mon côté maternel, il peut pleinement s'exprimer puisque tous ces problèmes, je les approfondis avec mes fils qui deviennent acteurs. Et il y a ce contact si riche avec le public qui, par sa présence et ses réactions, nous indique si notre travail a été assez pensé en profondeur pour qu'avec nous, il se sente engagé dans la pièce.

« En un mot, ce qui m'enchante dans ce travail de théâtre, c'est qu'il fait vibrer nos cordes les plus sensibles et les plus profondes. »

Raymonde Gamper.

## NOUVELLES DE SUISSE ALLEMANDE ET D'AILLEURS

Lors des votations des 1er et 2 mars, les Zurichois ont accepté par 153 366 voix contre 67 141 la prise en charge par le canton des écoles de filles municipales de Zurich et de Winterthour. Ainsi, dès l'année scolaire 1976-77, toutes les écoles publiques zurichoises seront mixtes.

Suite à une initiative populaire, le canton d'Argovie a reconnu le principe de la taxation fiscale séparée de l'épouse professionnellement indépendante de son conjoint. Il s'agit maintenant d'examiner la réalisation pratique de ce projet.

Une journée de la Femme aura lieu à Bâle le 16 avril prochain, dans le cadre de la Foire suisse d'Échantillons.

L'Association suisse du service complémentaire féminin a pris position, suite au rapport du Département militaire fédéral, contre la création d'un service civil pour les objecteurs de conscience. Elle estime que celui qui psychiquement ne peut pas faire face à ses obligations militaires doit en être dispensé et déclaré « psychiquement inapte ». La création d'un service civil, préconisée par les experts du DMF, nécessiterait à son avis la mise en place d'une organisation disproportionnée au très petit nombre de « vrais objecteurs ».

Le Conseil d'Etat de Bâle campagne vient d'élier la doctoresse Liselotte Witschi, née en 1921, nouveau mère cin cantonal. C'est la première fois que ce poste échoit à une femme en Suisse.

L'Association féminine zurichoise en faveur des restaurants sans alcool « Zürcher Frauenverein für alkoholfreie Wirtschaften » a fêté dernièrement son 80e anniversaire. Fondé par 15 dames de la bourgeoisie, son but

était la création de restaurants où l'on puisse manger sainement à un prix modique et sans avoir l'obligation de consommer de l'alcool, ce qui n'était apparemment pas possible à l'époque. En l'espace d'un an, ces énergiques dames ouvrirent cinq établissements ; aujourd'hui l'association s'occupe de neuf restaurants et de dix-sept cantines et buffets scolaires.

Les citoyens de la commune de Trimmis près de Coire ont décidé, par 46 voix contre 39, d'accorder le droit de vote communal aux femmes. Petit à petit, les derniers bastions antiféministes céderont...

L'artiste bernoise Sasha Morgenbächer, connue surtout pour ses merveilleuses poupées, est décédée au mois de février à l'âge de 82 ans. Après avoir suivi l'école des Beaux-Arts de Genève, elle avait été l'élève de Cuno Amiet puis de Paul Klee. Elle consacra la plus grande partie de sa vie à la création de jouets artistiques et ses poupées sont célèbres dans le monde entier. Elle illustra également quelques livres et créa des costumes et des mannequins, notamment pour le musée national suisse.

Les championnes de tennis mondial menacent de boycotter les prochains tournois de Wimbledon. La Women's Tennis Association estime en effet que les prix en espèce alloués aux dames devraient être réajustés à ceux de leurs collègues masculins. En 1975, le vainqueur du simple-messieurs recevra 10 000 livres (env. 60 000 francs suisses), alors que la femme qui gagnera le simple-dames n'aura que 7 000 livres ! La WTA acceptera une augmentation progressive des prix jusqu'en 1973, mais les organisateurs de Wimbledon ne semblent même pas disposés à discuter du problème...

Irène Louise